



Communiqué

Paris, le 3 septembre 2010

Contact : Patrick Ferey : 06 31 48 00 24

La nomination du Directeur de la CAF du Calvados à la tête des CAF de Seine-Maritime ne préfigure-t-elle pas une régionalisation du réseau ?

Dans la cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2009-2012 de la branche famille, certaines CAF implantées sur un même département devront fusionner avant 2012.

C'est ainsi qu'à l'instar de ce qui s'est déjà fait pour les CPAM, la branche famille a aussi engagé un processus de fusion/départementalisation. Il est notamment prévu que les CAF de Haute Normandie (Rouen, Le Havre, Dieppe, Elbeuf) se regroupent courant 2011.

Si pour SUD Solidaires Protection Sociale, ces « départementalisations » ont pour objectif essentiel de faire, à terme, des économies d'échelle, notre Organisation Syndicale s'inquiète d'autant plus aujourd'hui car une étape supplémentaire pourrait être franchie avec la régionalisation des caisses.

En effet, après la parution d'un article dans le journal "La Marseillaise" le 22 avril 2010 évoquant la possibilité de réduire le nombre des CAF de 123 à 8, nous avons appris la nomination du directeur de la CAF du Calvados pour conduire la départementalisation des CAF en Seine-Maritime.

Ce dernier doit prendre ses fonctions en Haute Normandie le 1^{er} octobre mais il n'en demeure pas moins directeur de la CAF du Calvados.

Et puisque la départementalisation s'organise autour de la mutualisation des différents services (gestion des dossiers informatiques des allocataires d'une CAF par les agents d'une autre, sous-traitance de l'accueil téléphonique par une société privée basée à Vichy puis prochainement rapprochement des GRH, du contentieux, du courrier, des GED etc .) un échelon supplémentaire avec la régionalisation pourrait être franchi assez rapidement.

Dans ces conditions, tout est réuni pour qu'une nouvelle organisation des CAF de Haute et Basse Normandie conduise à des regroupements encore plus importants.

On peut craindre que l'organisation qui semble se dessiner en Normandie soit un ballon d'essai... avant que d'autres CAF ne soient concernées par ces regroupements régionaux ?

Pourtant dans les situations plus que difficiles que rencontrent les CAF depuis quelques années, ces regroupements ne sont pas de nature à répondre aux attentes des allocataires ni à celles des salariés (agents qui, du reste, s'inquiètent déjà de ces regroupements).

Dans la mesure où la branche recouvrement a, elle aussi, engagé une politique de regroupement régional, on peut se demander si la régionalisation de l'ensemble de la Protection sociale n'est pas envisagée par les autorités.

SUD Solidaires Protection Sociale dénonce les réorganisations (mutualisation, fusion...) en cours qui vont avoir des conséquences désastreuses pour les assurés (il suffit malheureusement pour s'en convaincre de voir les retards qui s'accumulent dans les CPAM fusionnées).

SUD Solidaires Protection Sociale refuse par avance toute idée de régionalisation de la Sécurité Sociale :

- qui éloignera encore un peu plus les organismes de leurs assurés et allocataires,***
- qui accentuera la dégradation des conditions de travail des agents.***

SUD Solidaires Protection Sociale appelle les syndicats, associations et citoyens à s'organiser pour agir contre les "réorganisations- destruction » des organismes de Sécurité Sociale, que ce soient les CPAM, les CAF ou les URSSAF.